



Séance du 4 juin 2019

L'an deux mil dix neuf le quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sandoux, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de Monsieur Denis FOURNIER, Maire, suite à la convocation adressée le 29/05/2019,

Etaient Présents : Jean-Henri PALLANCHE, Maurice ROBERT, Jean-Louis MARTIN, Noël BOIVIN, Grace JEANDON, Emma RAGO, Philippe TORRES, Marc VANDAME,

Absente représentée : Martine TYSSANDIER donne pouvoir à Jean-Henri PALLANCHE

Absents non représentés : Nathalie DUFRESNES, Aline LEMOINE, Maryse MAUGUE, Mickaël TALIDE, Isabelle VIDAL-MACHENAUD,

Secrétaire de séance : Marc VANDAME

Après l'approbation des procès verbaux des deux dernières séances, l'ordre du jour est abordé.

Tenue du scrutin public pour l'ensemble des délibérations.

1. Délibération 34-2019 : Echange terrains famille LEMOINE/Commune

M. le Maire informe le conseil de la demande de Maître GRAULIERE Notaire de régularisation de la délibération en date du 6 mars 1992, dans le cadre du projet de vente de la propriété des Consorts LEMOINE cadastrée section I N° 308 et I N° 1295 sise rue des Pédats.

Dans le cadre de la réhabilitation d'une placette quartier des Pédats, lors de sa séance en date du 6 mars 1992, le conseil municipal a décidé de procéder à l'échange de la parcelle cadastrée section I n° 306 d'une superficie de 19 m² appartenant à la famille LEMOINE, contre la parcelle cadastrée actuellement section I n° 1295 jouxtant leur habitation, d'une superficie de 21 m², appartenant à la commune de Saint-Sandoux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **Donne son accord pour apporter une modification à la délibération en date du 6 mars 1992, comme suit :**
 - ces deux parcelles sont évaluées à la somme de 200,00 € chacune
 - les frais afférents à cet échange seront pris en charge à 50% par la commune de Saint-Sandoux et à 50% par les consorts LEMOINE, après accord de ces derniers. Plan de situation en annexe.
- **Autorise Monsieur le Maire à confier la négociation de cet échange à Maître GRAULIERE Claude, Notaire à Saint-Amant-Tallende.**
- **Mandate Monsieur le Maire pour signer l'acte d'échange et toutes pièces afférentes à ce dossier.**

Date de réception en Préfecture : 24/06/2019

2. Commission d'Appel d'Offre du 03/06/2019

- **Délibération 35-2019 : Commission d'appel d'offres du 3 juin 2019, travaux de réhabilitation des logements 9 place de la Mairie, avenant n°3 lot 1 démolition gros œuvre SARL TIXIER.**

Monsieur le Maire expose le compte-rendu de la commission d'appel d'offres en date du 3 juin 2019 relatif aux travaux complémentaires de la réhabilitation des logements 9 place de la Mairie.

Devis complémentaire n° 4 :

- Plus-value pour marche escalier dans l'épaisseur du mur, 320.00€ HT.
- Rebouchage en pierres et béton de la niche au RDC, 55.00€ HT.

- Linteau en béton armé au droit de la porte d'entrée y compris agglos en partie supérieure, 225.00€ HT.
- Blocage du linteau existant de la petite fenêtre sous l'escalier au RDC, 180.00€HT.
- Réalisation d'un sommier en béton armé y compris coffrage arrondie au droit de l'allège de la fenêtre au R+1, 270.00€ HT.
- Fourniture et pose d'un prélindeau sur la fenêtre au R+2 y compris blocage en béton, 95.00€ HT.
- Plus-value de béton pour jambage BA au R+2 (900litres), 770.00€HT.
- Démolition de la voûte dans le couloir y compris chargement et évacuation des déblais, 720.00€ HT.
- Plus-value de béton pour jambage BA(700 litres), 670.00€ HT.
- Blocage en béton armé sous charpente dans le mur de la tour, 85.00€ HT.

Total HT : 4 470.00€.

TVA à 20% : 894.00€.

Total TTC : 5 364.00€

Suite à ces travaux complémentaires, il convient de procéder à un avenant au montant du marché de maîtrise d'œuvre.

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 4 470.00€
- Montant TTC : 5 364.00€
- % d'écart introduit par l'avenant : 3.55 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant marché de base HT : 126 000.00 €
- Montant avenant n° 1 HT : 5 196.04 €
- Montant avenant n° 2 HT : 6 951.40 €
- Montant avenant n° 3 HT : 4 470.00 €
- Nouveau montant du marché HT : 142 617.44 €
- Montant TVA (20%) : 28 523.49 €
- Nouveau montant du marché TTC : 171 140.93 €
- % d'écart introduit par les avenants : +13.19 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés valide l'avis de la CAO du 3 juin 2019 et de ce fait l'avenant n°3 lot 1 démolition gros œuvre au marché de réhabilitation des logements 9 place de la Mairie correspondant aux travaux complémentaires pour un montant 4 470.00 € HT.

Date de réception en Préfecture : 11/06/2019

➤ **Délibération 36-2019 : Commission d'appel d'offres du 3 juin 2019, travaux de réhabilitation des logements 9 place de la Mairie, avenant n°1 lot 8 plâtrerie peinture SARL VALLEE DOME FINITIONS.**

Monsieur le Maire expose le compte-rendu de la commission d'appel d'offres en date du 3 juin 2019 relatif aux travaux complémentaires de la réhabilitation des logements 9 place de la Mairie.

Devis complémentaire n° 1 :

- Suppression de plafond en plaque de plâtre CF 1h, surface 120.35 m² : - 4 934.35€ HT
- Plafond plaque de plâtre droit, surface 120.35 m² : + 3 008.75 € HT

Total HT : - 1925.60 €

TVA à 20% : 385.12 €

Total TTC : - 2 310.72 €

Suite à ces travaux complémentaires, il convient de procéder à un avenant au montant du marché de maîtrise d'œuvre.

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
 - Montant HT : - 1925.60 €
 - Montant TTC : - 2 310.72 €
 - % d'écart introduit par l'avenant : - 4.17 %
- Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :
- Taux de la TVA : 20 %
 - Montant marché de base HT : 46 198.31 €
 - Montant avenant n° 1 HT : - 1 925.60 €
- Nouveau montant du marché HT : 44 272.71 €
- Montant TVA (20%) : 8 854.54 €
 - Nouveau montant du marché TTC : 53 127.25 €
 - % d'écart introduit par les avenants : - 4.17 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés valide l'avis de la CAO du 3 juin 2019 et de ce fait l'avenant n°1 lot 8 plâtrerie peinture au marché de réhabilitation des logements 9 place de la Mairie correspondant aux travaux complémentaires pour un montant – 1 925.60 € HT.

Date de réception en Préfecture : 11/06/2019

➤ **Délibération 37 : Commission d'appel d'offres du 3 juin 2019, travaux de réhabilitation des logements 9 place de la Mairie, avenant n°1 lot 12 plomberie-sanitaire-VMC SARL FAVIER.**

Monsieur le Maire expose le compte-rendu de la commission d'appel d'offres en date du 3 juin 2019 relatif aux travaux complémentaires de la réhabilitation des logements 9 place de la Mairie.

Devis complémentaire n° 1 :

- A la demande du concessionnaire de l'eau, modification des réseaux d'alimentation des appartements avec déplacement de la position des compteurs :
- Réseaux EF, 285.00 € HT
- Percements / raccords / accessoires, 45.00€ HT

Devis complémentaire n°2 :

- Plus-value déplacement attentes de Machines à laver, 110.00€ HT

Total HT : 440.00 €

TVA à 20% : 88.00 €

Total TTC : 528.00€

Suite à ces travaux complémentaires, il convient de procéder à un avenant au montant du marché de maîtrise d'œuvre.

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 440.00 €

- Montant TTC : 528.00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 2.49 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

Taux de la TVA : 20 %

- Montant marché de base HT : 17 700.15 €
- Montant avenant n° 1 HT : 440.00 €
- Nouveau montant du marché HT : 18 140.15 €
- Montant TVA (20%) : 3 628.03 €
- Nouveau montant du marché TTC : 21 768.18 €
- % d'écart introduit par les avenants : +2.49 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés valide l'avis de la CAO du 3 juin 2019 et de ce fait l'avenant n°1 lot 12 plomberie-sanitaire-vmc au marché de réhabilitation des logements 9 place de la Mairie correspondant aux travaux complémentaires pour un montant 440.00 € HT.

Date de réception en Préfecture : 11/06/2019

- **Délibération 38 : Commission d'appel d'offres du 3 juin 2019, travaux de réhabilitation des logements 9 place de la Mairie, avenant n°1a Maîtrise d'œuvre PIL Architecture.**

Monsieur le Maire expose le compte-rendu de la commission d'appel d'offres en date du 3 juin 2019 relatif au marché de maîtrise d'œuvre de la réhabilitation des logements 9 place de la Mairie.

Conformément à l'article 4.2 du CCAP, l'approbation de l'avant-projet détaillé par le conseil municipal par la délibération 62/2017 en date du 26 septembre 2017 vaut transformation du forfait provisoire en forfait définitif.

Montant initial du marché public:

- Montant HT : 27 465.00 €
- TVA à 20% : 5 493.00 €
- Montant TTC : 32 958.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés valide l'avis de la CAO du 3 juin 2019 et de ce fait l'avenant n°1a au marché de maîtrise d'œuvre de la réhabilitation des logements 9 place de la Mairie correspondant à la transformation du forfait provisoire en forfait définitif.

Date de réception en Préfecture : 11/06/2019

3. Montant loyer logements communaux 9 Place de la Mairie :

M. le Maire informe le conseil que les travaux de réhabilitation des deux bâtiments communaux situés 9 place de la mairie en trois logements devraient se terminer en septembre.

Une cave et une place de parking sera attribuée à chaque appartement. Le montant des loyers fera l'objet d'un prochain conseil municipal. Les charges des communs seront réparties au prorata des surfaces de chaque appartement.

4. Délibération 40-2019 : Tarifs garderie périscolaire année 2019-2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 VOIX POUR et 1 ABSTENTION, décide de fixer les tarifs de garderie périscolaire comme suit :

- Tarif horaire : **2,30 €**
- Forfait mensuel pour 1 enfant : **36,50 €**

- Forfait mensuel pour 2 enfants : 62,00 €
- Forfait mensuel pour 3 enfants : 80,50 €
- Forfait pour 1 enfant supplémentaire : + 14,00 € (au-delà de 3 enfants).

Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2019

Date de réception en Préfecture : 11/06/2019

5. Délibération 41-2019 : Tarif ticket repas cantine périscolaire année 2019-2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 VOIX POUR et 1 ABSTENTION, décide de fixer le tarif du ticket repas de la cantine à 4,80 € à compter du 1^{er} septembre 2019

Comme les années précédentes, les tickets seront vendus uniquement par carnets de 10 auprès du secrétariat de mairie, dans le cadre de la régie « cantine ».

Date de réception en Préfecture : 11/06/2019

6. Proposition ADIT 63 / Dématérialisation procédure de consultation des entreprises marchés publics

Le maire expose au conseil la proposition de l'Agence Départementale d'Ingénierie ADIT relative à un service de dématérialisation de la procédure de consultation des entreprises, démarche obligatoire pour les marchés publics d'un montant supérieur à 25 000 € HT. Cette mission est proposée aux communes moyennant une participation de 200€ HT par consultation.

Le conseil donne un accord de principe pour cette mission, une réponse sera apportée à l'ADIT.

7. Délibération 42-2019 : Désignation de l'Agence Départementale d'ingénierie Territoriale comme Délégué à la Protection des Données

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 14 mars 2017. Approuvant la création d'une agence départementale d'ingénierie territoriale au bénéfice des communes et des établissements publics intercommunaux (EPI) du département du Puy-de-Dôme ;

Vu les délibérations de l'Assemblée générale de l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale (ADIT) en date du 2 octobre 2017, du 9 mars 2018 et du 10 décembre 2018 ;

Vu la délibération de l'Assemblée générale de l'ADIT en date du 21 mars 2019 relative à la définition d'une offre de services numériques au bénéfice de ses adhérents ;

Vu la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles ;

Vu l'article L.1111-9 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.3232-1-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R.3232-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article D.3334-8-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.5511-1 du code général des collectivités territoriales ;

Par délibération en date du 21 mars 2019, l'Assemblée générale de l'ADIT a défini une offre de services destinée à ses adhérents dans le domaine du numérique.

A ce titre, elle propose d'assurer pour le compte de ses membres le rôle de Délégué à la Protection des Données (DPD) dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement Général de la Protection des Données (RGDP).

Le délégué de la Protection des Données pourra assurer cette mission pour environ 80 à 100 membres de l'ADIT. Afin de sécuriser la procédure de recrutement, il est nécessaire qu'au moins 40 membres s'engagent à solliciter ce service pour une durée de 3 ans selon une grille tarifaire définie lors de cette Assemblée générale.

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le quorum étant atteint,
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

DECIDE

- de solliciter l'ADIT pour assurer la fonction de Délégué à la Protection des Données pendant une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- d'approuver, compte tenu de la population DGF 2019, le versement de la cotisation annuelle maximum correspondant, à savoir :

<input type="checkbox"/> moins de 200 habitants :	375 € HT
<input type="checkbox"/> entre 200 et 500 habitants :	440 € HT
<input checked="" type="checkbox"/> entre 501 et 1 000 habitants :	580 € HT
<input type="checkbox"/> entre 1001 et 2 000 habitants :	800 € HT
<input type="checkbox"/> entre 2 001 et 5 000 habitants :	1 100 € HT
<input type="checkbox"/> entre 5 001 et 10 000 habitants :	1 500 € HT
<input type="checkbox"/> entre 10 001 et 20 000 habitants :	2 875 € HT
<input type="checkbox"/> supérieur à 20 000 habitants :	4 375 € HT

- d'autoriser le Maire à signer toute mesure d'exécution et toute mesure modificative liée à cette décision.

Date de réception en Préfecture : 11/06/2019

8. Questions diverses :

➤ **Nomination d'un référent PCAET Mond'Arverne Communauté**

Marc VANDAME est désigné en tant que référent pour représenter la commune à la commission PCAET au sein de Mond'Arverne Communauté

Séance levée à 21h50

Table des délibérations :

Délibération 35-2019	Echange terrains famille LEMOINE/Commune
Délibération 36-2019	Commission d'appel d'offres du 3 juin 2019, travaux de réhabilitation des logements 9 place de la Mairie, avenant n°1 lot 8 plâtrerie peinture SARL VALLEE DOME FINITIONS.
Délibération 37-2019	Délibération 37 : Commission d'appel d'offres du 3 juin 2019, travaux de réhabilitation des logements 9 place de la Mairie, avenant n°1 lot 12 plomberie-sanitaire-VMC SARL FAVIER
Délibération 38-2019	Commission d'appel d'offres du 3 juin 2019, travaux de réhabilitation des logements 9 place de la Mairie, avenant n°1a Maîtrise d'œuvre PIL Architecture
Délibération 39-2019	Sans objet. Reportée au prochain conseil municipal
Délibération 40-2019	Tarifs garderie périscolaire année 2019-2020
Délibération 41-2019	Tarif ticket repas cantine périscolaire année 2019-2020
Délibération 42-2019	Désignation de l'Agence Départementale d'ingénierie Territoriale comme Délégué à la Protection des Données

Tableau des signatures :

<i>Nom et Prénom</i>	<i>Emargement</i>	<i>Nom et Prénom</i>	<i>Emargement</i>
<i>FOURNIER Denis</i>		<i>JEANDON Grace</i>	
<i>TYSSANDIER Martine</i>	<i>Pouvoir à PALLANCHE Jean-Henri</i>	<i>LEMOINE Aline</i>	<i>Absente non représentée</i>
<i>PALLANCHE Jean-Henri</i>	<i>Pouvoir de TYSSANDIER Martine</i>	<i>TALIDE Mickaël</i>	<i>Absent non représenté</i>
<i>ROBERT Maurice</i>		<i>TORRES Philippe</i>	
<i>MARTIN Jean-Louis</i>		<i>RAGO Emma</i>	
<i>MAUGUE Maryse</i>	<i>Absente non représentée</i>	<i>VANDAME Marc</i>	
<i>BOIVIN Noël</i>		<i>VIDAL MACHENAUD Isabelle</i>	<i>Absente non représentée</i>
<i>DUFRESNE Nathalie</i>	<i>Absente non représentée</i>		